



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-121

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Contrat de cession et de représentation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association Kiéki

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le concert de SUKh Mahal produit par l'association Kiéki est programmé dans le cadre des Vendredis du Revermont le samedi 27 juillet 2024 à Nivigne et Suran (01250) ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association Kiéki, 24 rue du 14 juillet, 33400 Talence (SIRET : 483 071 759 00029), représentée par son Président Mathieu VANBERGUE.

Le contrat précise les points suivants :

- L'association Kiéki s'engage à donner une représentation du concert Sukh Mahal le samedi 27 juillet 2024 à Nivigne et Suran ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association Kiéki en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme

de 1512,16€ T.T.C (mille cinq-cent-douze euros et seize centimes) comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 5 juin 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente


Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

